

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 751 publiée le 28 juin 2020

DEMANDE DE MESSE A SAINT-GERMAIN-EN LAYE A LA FIN , LA PAIX L'EMPORTERA !



Paix Liturgique : Cher Germain, pouvez-vous nous rappeler en quoi consiste votre demande de messe traditionnelle à Saint-Germain-en-Laye ?

Germain de Paris : Elle est très simple : nous désirons, selon le droit que nous en donne le motu proprio Summorum Pontificum, pouvoir vivre notre foi catholique au rythme de la liturgie traditionnelle dans notre paroisse de saint-Germain. Or, cette demande nous l'exprimons depuis maintenant plus de 13 ans, sans que nos pasteurs acceptent de l'écouter.

Paix Liturgique : Mais peut-être n'êtes-vous pas si nombreux ?

Germain de Paris : Oh que si ! il y a plus de 200 saint-germinoises qui désirent cette messe sans compter les nombreux fidèles des paroisses alentours qui s'associent à nous en attendant d'obtenir la messe dans leur propres paroisses ! Mais il y a aussi ceux qui désespèrent ou même qui finissent atteints du syndrome de Stockholm à soutenir leurs persécuteurs mais leur désespérance ne fait que nous conforter dans notre détermination.

Paix Liturgique : Mais peut-être qu'ils n'ont pas de prêtre pour vous donner satisfaction ?

Germain de Paris : Mais si ! Il y a des prêtres de Saint-Germain et du doyenné qui connaissent cette belle liturgie et accepteraient de la célébrer, mais nos pasteurs ne le veulent pas. Et puis il y a aussi les chanoines de l'Institut du Christ-Roi, qui ont desservi la chapelle des Franciscaines pendant plus de trois ans. Il était donc très simple de leur permettre de poursuivre dans la paix cet apostolat... Mais notre évêque préfère les confiner dans la paroisse de Port-Marly, pour d'ailleurs les accuser de vivre en ghetto...

Paix Liturgique : Mais alors peut-être qu'il n'y a pas de lieu pour célébrer cette liturgie à Saint-Germain.

Germain de Paris : Il y a aussi des lieux pour la célébrer. Outre l'église principale de Saint-Germain, existe la chapelle des Franciscaines. Figurez-vous qu'on va la confier à des Ukrainiens... qui n'existent pas sur le territoire de la paroisse, et qui au reste ne demandent rien. En fait, il s'agit seulement de créer un motif pour pouvoir continuer à nous refuser cette chapelle. Il y a aussi la chapelle de l'ancien hôpital dont l'administration a proposé l'acquisition à l'évêque de Versailles pour un euro symbolique, mais qu'il a, jusqu'à maintenant, refusé d'acquiescer au motif qu'il n'avait pas besoin d'église supplémentaire à Saint-Germain... Pas besoin d'église même pour nous, pour ne pas dire surtout pour nous !

Paix Liturgique : Vous pensez que l'évêque vous fait le coup de la chapelle de l'hôpital Richaud de Versailles ?

Germain de Paris : C'est bien possible ! La chapelle de l'hôpital Richaud, ancien hôpital royal de Versailles, a été abandonnée par le diocèse au moment où plusieurs centaines de fidèles de la paroisse ND de Versailles, sur le territoire de laquelle elle se situe, faisaient une demande de célébration traditionnelle à laquelle il leur fut répondu que « malheureusement il n'y avait pas de chapelle disponible pour cette célébration sur le lieu de votre demande ». Et la chapelle devenue l'« Espace Richaud », est devenue un centre culturel qui accueille des expositions et des pièces de théâtre. Mais surtout pas la messe traditionnelle !

Paix Liturgique : Donc on vous mène en bateau...

Germain de Paris : En paquebot ! Avant le motu proprio Summorum Pontificum, on nous disait que cette liturgie était interdite... Mais depuis que tout le monde sait qu'elle ne l'a jamais été, rien n'a changé. Nos pasteurs ne sont pas plus charitables, ni même seulement compatissants. Ils poursuivent avec acharnement leur politique : exclure ces pelés, ces galeux, d'où viennent tous les maux de l'Eglise...

Paix Liturgique : Et donc, sans vous lasser, depuis 13 ans...

Germain de Paris : Oui, et plus encore depuis 14 mois. Nous avons constitué notre groupe « Math, 7-7 » (en référence à l'évangile selon saint Matthieu, chapitre 7, verset 7 : « Demandez et l'on vous donnera ; cherchez et vous trouverez ; frappez et l'on vous ouvrira »).

Paix Liturgique : Et alors ?

Germain de Paris : Et alors, depuis, nous venons demander, chercher, frapper. Comment ? Tout simplement, nous venons régulièrement prier quelques minutes dans l'église pour implorer le ciel et aussi pour interpeller nos pasteurs. Au début - le croirez-vous ? - nous avons été accueillis par les hurlements hystériques du curé. Depuis, il est vrai, les choses se sont améliorées et on nous laisse prier paisiblement. Mais rien ne change. Le retour à Saint-Germain du Père Thierry Faure, très hostile à notre demande, ne laisse pas beaucoup de chance à une solution paisible et charitable.

Paix Liturgique : Combien de temps priez-vous ?

Germain de Paris : La première fois, pendant 10 minutes, puis chaque fois depuis en ajoutant à ces 10 minutes une minute supplémentaire. Après 15 moments de prière, nous en sommes maintenant à 25 minutes. A défaut de résultat, cela favorise notre piété...

Paix Liturgique : Vous allez continuer longtemps ?

Germain de Paris : Jusqu'à ce que nous atteignons 60 minutes. Alors, au bout des 35 prochaines rencontres, c'est-à-dire dans un peu plus d'un an nous célébrerons une messe et d'ailleurs nous y retournerons le mardi 30 juin à 19 h 45 ou nous nous y retrouveront à quelques-uns pour y constituer le « minian » légal...

Paix Liturgique : Et d'ici là ?

Germain de Paris : D'ici là, occasionnellement d'abord, régulièrement ensuite, nous ferons célébrer des messes sur le territoire de notre paroisse.

Image

Paix Liturgique : Une messe « sauvage » alors ! Quand allez-vous commencer ?

Germain de Paris : Une messe n'est jamais sauvage ! Nous avons déjà commencé le dimanche 21 juin par une première messe célébrée à la chapelle de l'ancien hôpital. Sans être désaffectée, cette église n'est plus utilisée le dimanche. Il a donc été facile d'y célébrer à notre tour dans la paix, le silence et le recueillement.

Image

Paix Liturgique : Comment les choses se sont-elles passées ?

Germain de Paris : Très simplement : nous sommes entrés avec un prêtre, qui a bien voulu accompagner notre démarche, et nous avons suivi sa messe.

Image

Paix Liturgique : Combien étiez-vous ?

Germain de Paris : Pour respecter les règles sanitaires actuelles concernant une « réunion » dans un lieu public, nous avons limité notre nombre à 10 fidèles auxquels s'ajoutaient les deux enfants de chœur qui servaient la messe de notre prêtre.

Paix Liturgique : D'où venaient ces dix fidèles ?

Germain de Paris : C'étaient des hommes et des femmes, des pères et des mères de familles, qui représentaient symboliquement les familles et des personnes qui désirent assister chaque dimanche à une liturgie traditionnelle à Saint-Germain-en Laye. Mais, bien entendu, une fois l'état d'urgence sanitaire levé, il n'y aura plus de raison d'en rester à ce nombre symbolique.

Paix Liturgique : Vous allez donc remettre ça !

Germain de Paris : Tout à fait. Dans un premier temps occasionnellement puis, petit à petit, si nous continuons à ne pas être entendus, chaque dimanche.

Paix Liturgique : Mais ne craignez-vous pas que cette chapelle soit fermée lors votre prochaine visite ?

Germain de Paris : Pourquoi le serait-elle ? S'ils ne sont pas ouverts, nos pasteurs ne sont pas non plus niais : ils savent que nous interdire d'aller dans cette

chapelle abandonnée nous inciterait à aller ailleurs et pourquoi pas dans l'église Saint-Germain elle-même.



Paix Liturgique : Oui, pourquoi pas ? Sauf qu'ils pourraient faire intervenir la police.



Germain de Paris : Comme ils le firent, jadis, à Port-Marly... Non, nous sommes confiants en la sagesse des uns et des autres et nous croyons fermement que la situation ne dégènera pas. Pour l'instant, nous prions intensément Notre-Dame de la Paix pour qu'elle fasse triompher la justice et la charité en vue d'une réconciliation.